



Groupe Le Centre Haute-Sorne
Conseil général du 8 décembre 2025

Question écrite numéro 75

Assermentés... mais pas aimantés ?

Madame la Présidente,
Monsieur le maire,
Mesdames, messieurs les conseillers communaux,

Lors de chaque début de législature, les nouveaux conseillers généraux et communaux sont officiellement assermentés par le Président du Gouvernement jurassien lors d'une réunion, conformément à la pratique en vigueur et car le Canton est responsable de la bonne tenue des élections.

Si cette assermentation cantonale répond à un cadre légal clair, elle laisse néanmoins peu de place à un ancrage local fort, alors même que les élus prennent leurs fonctions au service de leur commune. Dans de nombreuses collectivités publiques suisses, une cérémonie d'assermentation ou d'intronisation communale complémentaire à celle du Canton permet de renforcer le sens de l'engagement, de marquer le début de la législature et de valoriser, certes symboliquement, la fonction d'élu local.

Dès lors, et en tenant compte de ce qui précède :

Le Conseil communal pourrait-il envisager la mise en place, chaque début de législature et à partir de janvier 2028, d'une cérémonie d'assermentation des autorités communales, en complément de l'assermentation cantonale ?

Cette pratique permettrait d'ajouter une dimension plus protocolaire à la constitution des autorités de Haute-Sorne, de valoriser nos institutions et de renforcer les liens entre nos élus et leur commune.

Je remercie le Conseil communal pour sa réponse et l'attention portée à cette question.

Théo Comte